

Synthèse de la proposition de modification de l'arrêté de rejets – (Groupe de travail DARPE)

Assemblée générale de la Commission Locale d'Information

*Pierre-Antoine Alazard, Directeur Qualité, Sûreté, Sécurité, Environnement et Protection Physique
François-Régis Lhomme, Responsable Sûreté, Radioprotection, Environnement*

Romans, le 19 novembre 2020

- 1 Objectifs de la proposition de modification de l'arrêté de rejets du 22 juin 2000**
- 2 Rejets liquides**
- 3 Rejets gazeux**
- 4 Surveillance environnementale**
- 5 Conclusion**

1. Objectifs de la proposition de modification de l'arrêté de rejets du 22 juin 2000

Objectifs

Révision de l'arrêté du 22 juin 2000 spécifique au site de Framatome Romans.

→ La proposition de modification d'arrêté de rejets tient compte de :

- ✓ Adéquation avec les nouvelles réglementations en vigueur
 - ICPE
 - Décision ASN Environnement
 - Arrêté INB

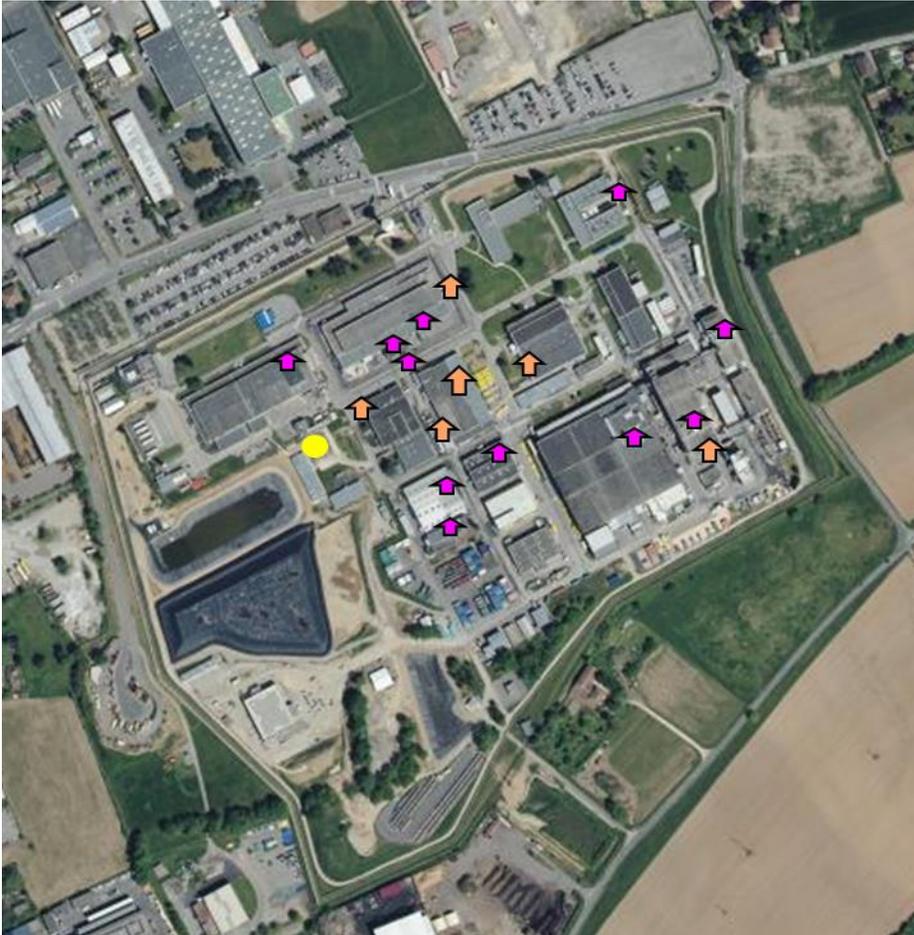
- ✓ Evolution des procédés FRAMATOME
 - Optimisation du traitement des effluents
 - Amélioration des techniques d'analyse laboratoire
 - Reprise de la fabrication d'URE à partir de 2023

Objectifs

- ✓ Evolution du suivi des effluents
 - Renforcement du suivi des effluents gazeux chimiques et radiologiques
 - Réduction des valeurs limites de rejets liquides et gazeux

- ✓ Surveillance environnementale
 - Renforcement du suivi
 - Clarification des fréquences de suivi

Surveillance des émissions



↑ Rejets gazeux radiologiques

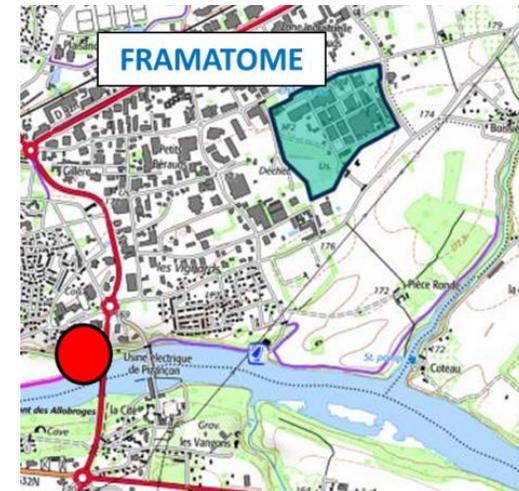
↑ Rejets gazeux conventionnels
chimiques

● Station Neptune

2. Rejets liquides

Fonctionnement de la station Neptune

- ✓ *Etape 1* – Collecte des effluents issus des différentes installations :
 - Rejets en continu via les canalisations
 - Rejets différés
- ✓ *Etape 2* – Traitement des effluents
- ✓ *Etape 3* – Mise en cuve tampon (capacité = 90m³)
- ✓ *Etape 4* – Prélèvement homogène après brassage pour analyse laboratoire
- ✓ *Etape 5* – Rejet à l'Isère



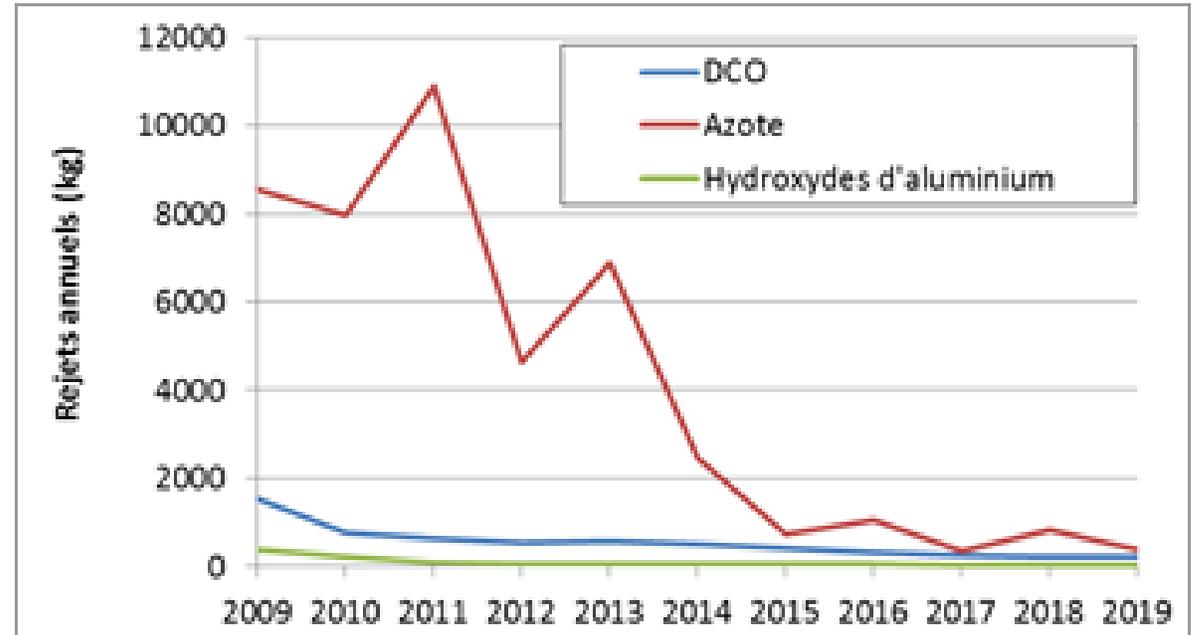
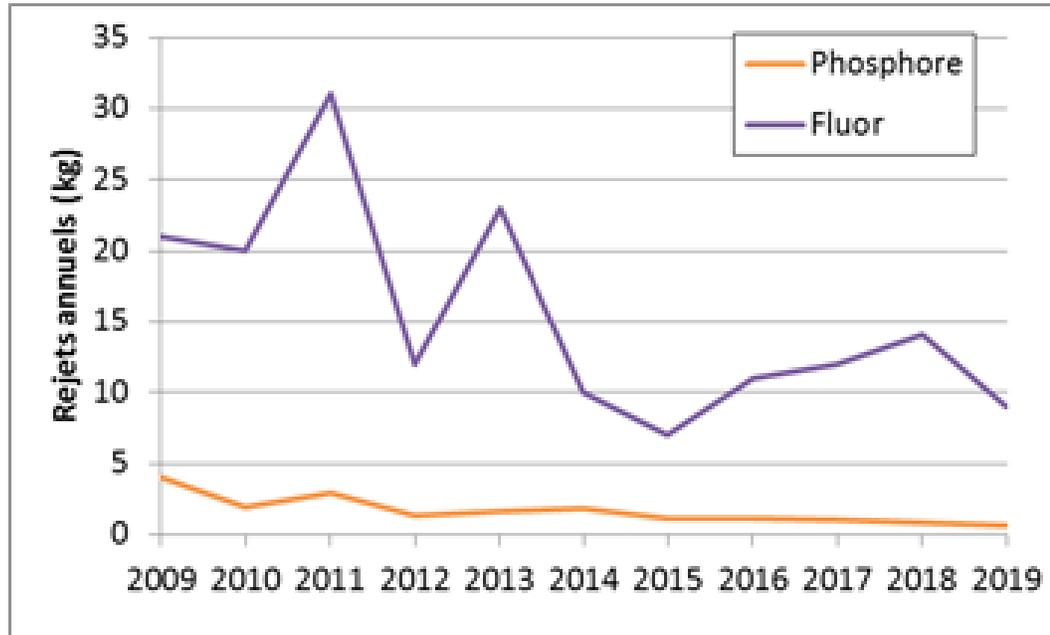
Modification des valeurs seuils de rejets liquides chimiques

→ Pour limiter l'impact des rejets de notre site sur l'environnement, l'arrêté définit un cadre permettant de limiter les quantités rejetées.

Nouvelles valeurs proposées :

- ✓ Adéquation avec l'arrêté ministériel du 02/02/1998 applicable aux ICPE
- ✓ Retour d'expérience des années passées
- ✓ Echanges ASN

Retour d'expérience des rejets liquides



→ Forte diminution des quantités rejetées annuellement pour tous les paramètres

- ✓ Réduction à la source
- ✓ Maitrise des flux
- ✓ Amélioration des techniques de mesures (laboratoire)

3. Emissions gazeuses

Surveillance des émissions gazeuses radiologiques

Evolution des émissaires radiologiques

- Suppression des émissaires
 - Incinérateur
 - MA2 prétraitement.

Proposition de suivi de 11 cheminées en continu

→ **Renforcement de la robustesse du suivi avec mise en place d'une redondance des équipements sur certains ateliers**



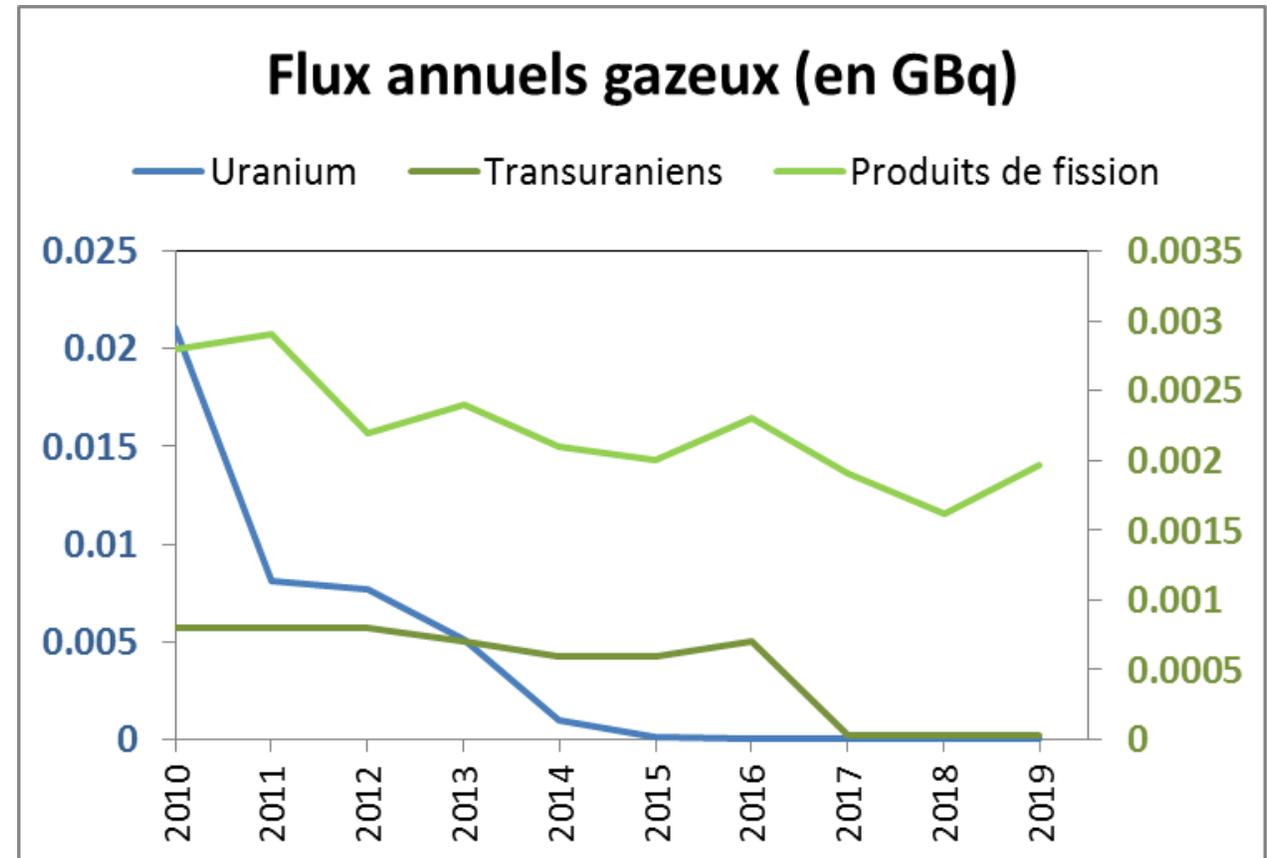
Changement d'un filtre d'équipement de prélèvement



Equipement de prélèvement en cheminée

Valeurs seuils des émissions gazeuses radiologiques

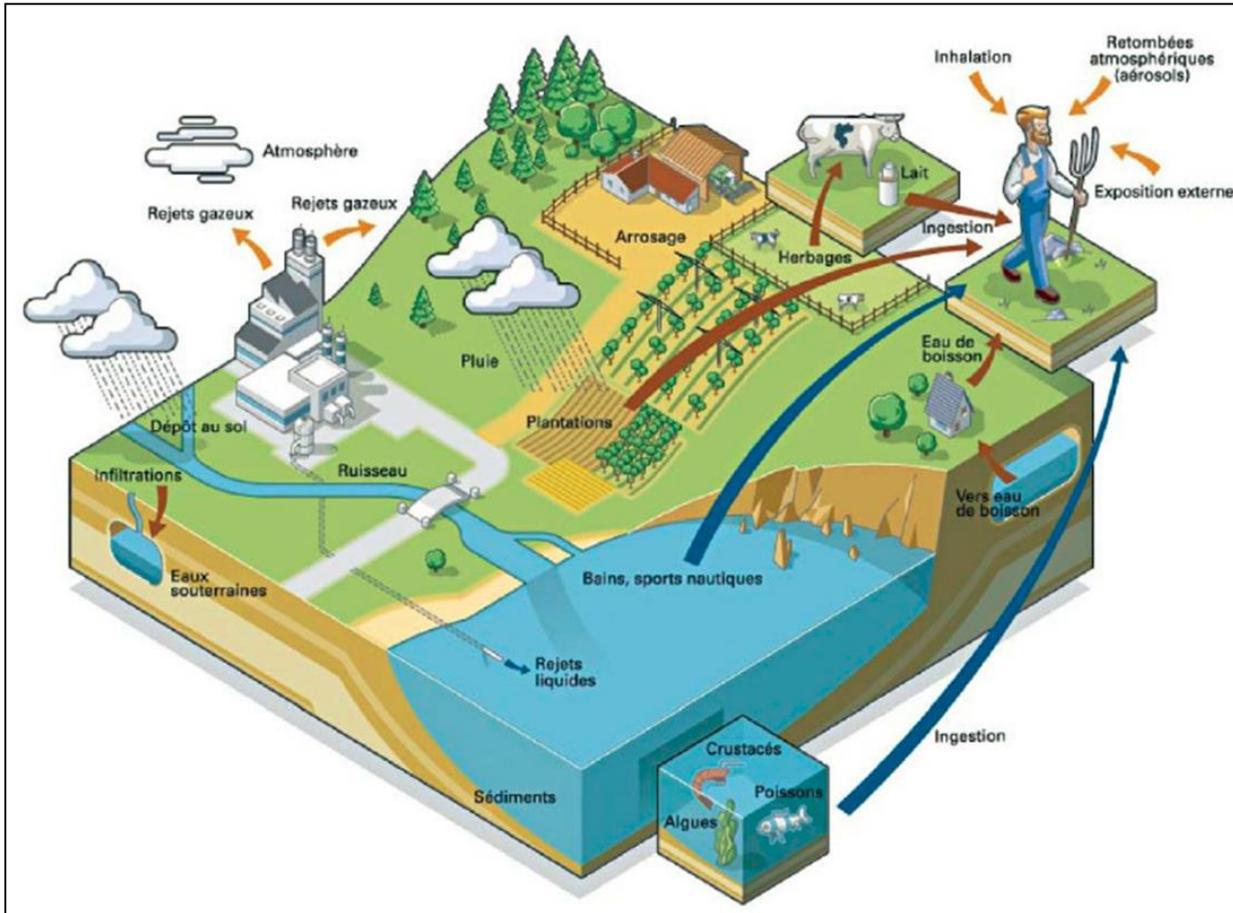
| Famille réglementée | Arrêté de rejet du 22 juin 2000 (GBq/an) |
|-----------------------|--|
| Isotopes de l'uranium | 0,2 |
| Transuraniens | 0,01 |
| Produits de fission | 0,3 |



→ Réduction des valeurs seuil prévue de 60-80 % des valeurs actuelles

4. Impacts sur les populations et surveillance environnementale

Impacts sur la population locale

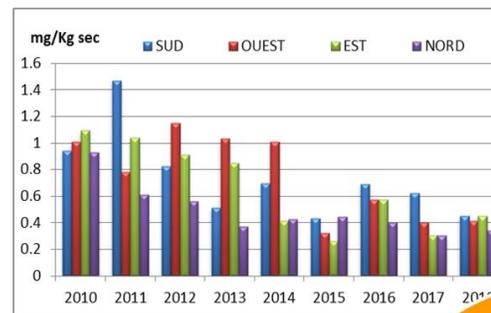


- ✓ Prise en compte des voies de transfert de la radioactivité
- ✓ Les éléments mesurés chaque année en sortie de site sont injectées dans un modèle pour calculer l'impact sur les populations

Objectifs de la surveillance

- ✓ Vérifier que nos activités n'ont pas d'impact sur notre environnement proche ou lointain sur les différentes matrices de l'environnement
- ✓ Collecter des données et les partager avec le public (RNM)
- ✓ Suivre l'évolution dans le temps de la qualité de l'air, eau, sols, faune/flore vis-à-vis de nos activités

Concentration en uranium dans les sols à l'extérieur du site



L'isotopie mesurée correspond à de l'uranium naturel

SOLS

FAUNE AQUATIQUE :

Une campagne annuelle de pêche aux barrages de Pizançon, Beaumont-Monteux et La Vannelle.



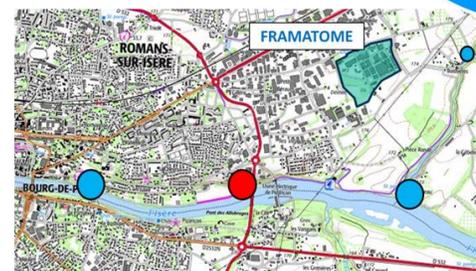
FAUNE TERRESTRE: des mesures sont réalisées une fois par mois dans du lait de chèvres à moins de 3 km du site.



FAUNE

ISERE : Suivi hebdomadaire des eaux

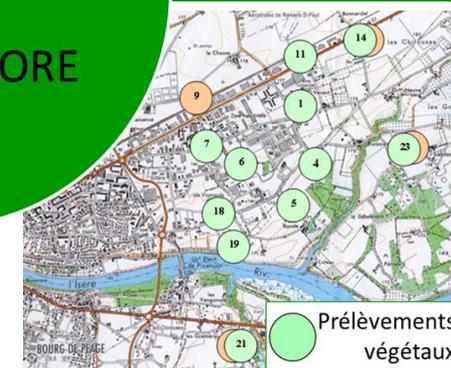
JOYEUSE : suivi pendant la période d'irrigation



● Rejet des effluents de Neptune sous le pont des Allobroges ● Prélèvements sur l'Isère ● Prélèvements sur la Joyeuse

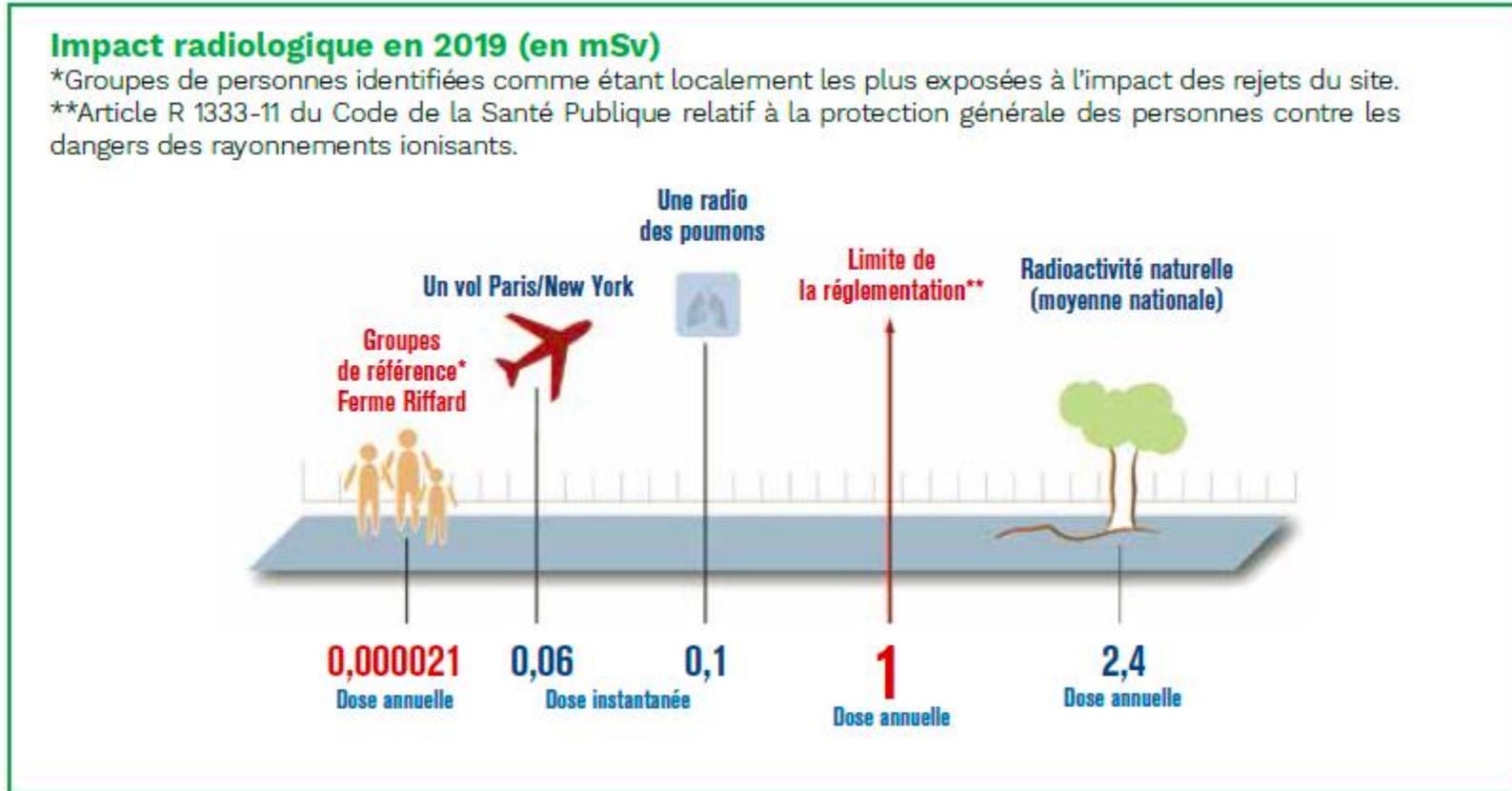
EAUX

FLORE



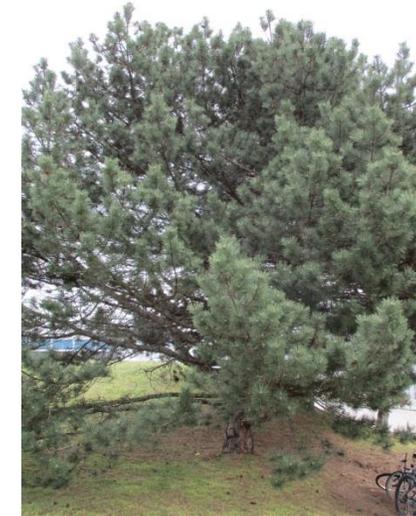
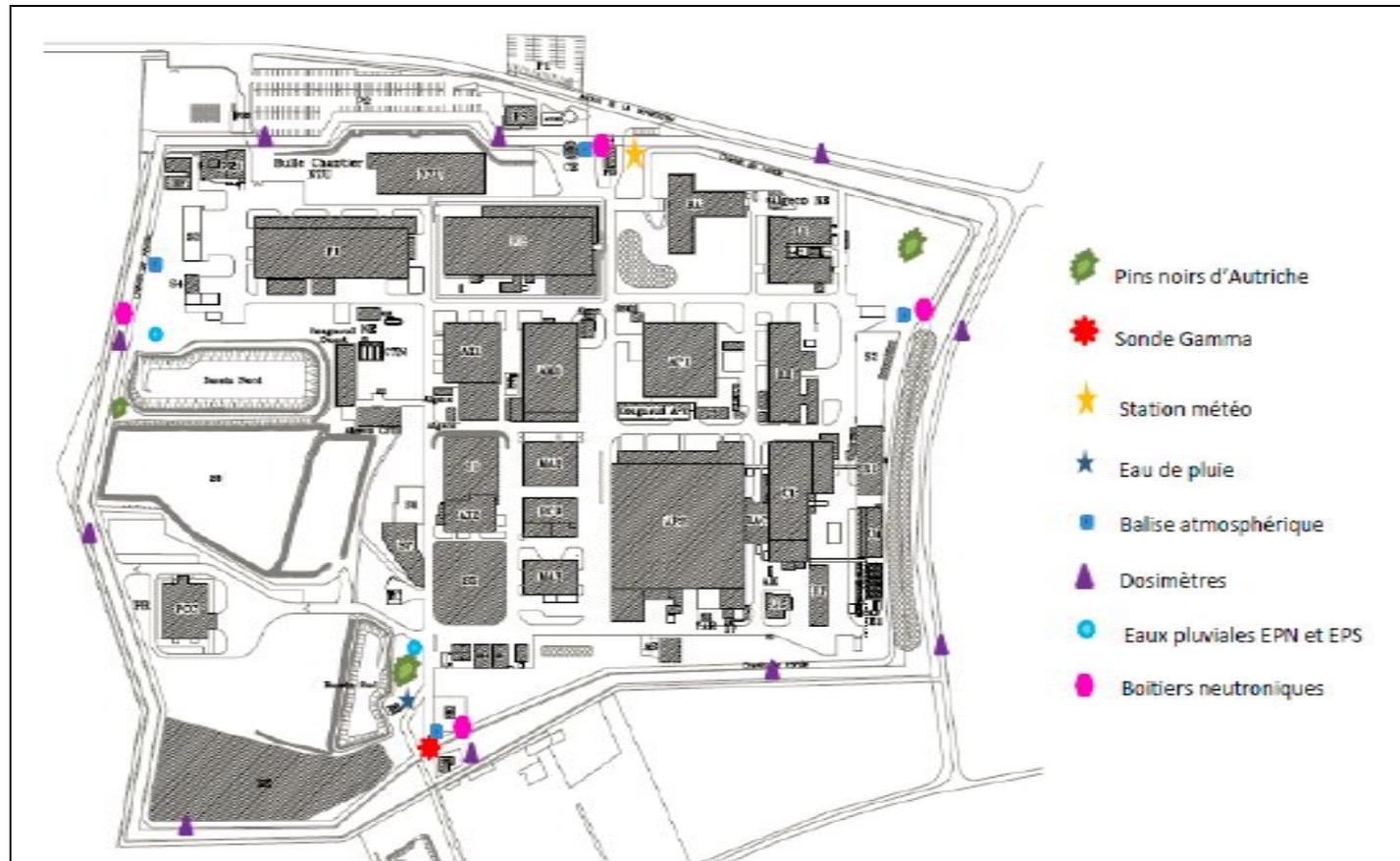
Une campagne annuelle de ramassage et d'analyse des espèces végétales représentatives de notre environnement : blé, mousses, herbes, feuilles de muriers, chènes...

Impacts sur la population locale



- ✓ Surveillance de la qualité des compartiments de l'environnement en milieu proche et lointain permet de confirmer le faible impact des activités de Framatome Romans

Surveillance in situ



Surveillance ex-situ : renforcement de l'existant

- ✓ Augmentation de la fréquence des prélèvements de terres
- ✓ Surveillance du fluor :
 - ✓ Nouvelle technologie par capteur :
 - ✓ Amélioration de la mesure
 - ✓ Plus grande réactivité en cas de crise
- ✓ Surveillance des eaux de la nappe :
 - ✓ Maintien des prélèvements mensuels et analyses
 - ✓ Nouvelles analyses semestrielles (HAP, TBP, ...)
- ✓ Surveillance de la faune → suivi du lait de chèvre

5. Conclusion

En Conclusion

Framatome souhaite proposer une modification de son arrêté de rejets actuel.

Les principales modifications apportées sont :

- ✓ **Augmentation des moyens de mesures des rejets liquides / gazeux vers l'environnement**
- ✓ **Diminution globale des valeurs seuils des quantités rejetées (chimiques ou radioactif)**

Toute reproduction, modification, transmission à tout tiers ou publication totale ou partielle du document et/ou de son contenu est interdite sans l'accord préalable et écrit de Framatome.

Ce document et toute information qu'il contient ne doivent en aucun cas être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été communiqués. Tout acte de contrefaçon ou tout manquement aux obligations ci-dessus est passible de poursuites judiciaires.

framatome

